

PACTE
DE RESPONSABILITÉ
ET DE SOLIDARITÉ

**POUR L'EMPLOI
ET LE POUVOIR D'ACHAT!**

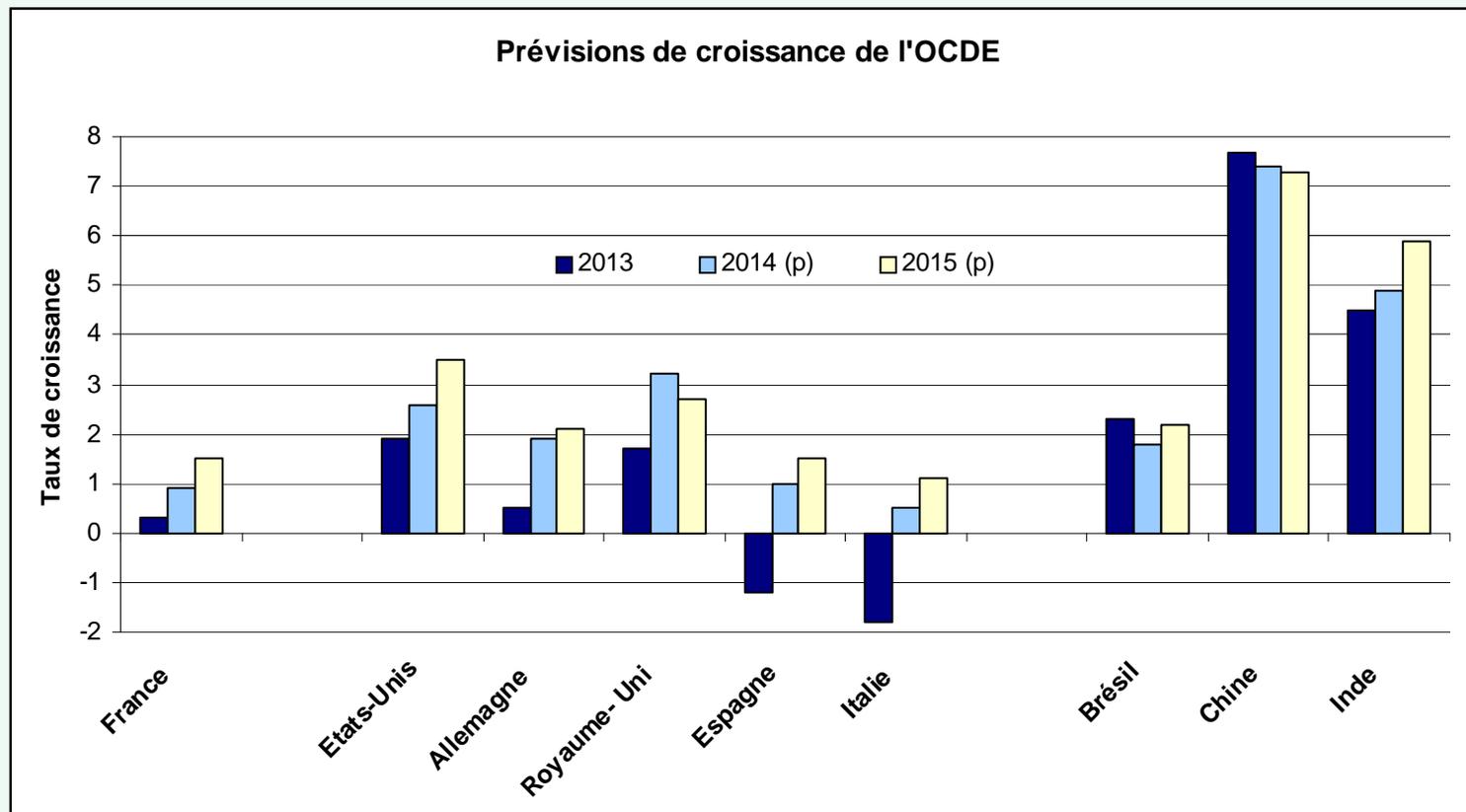
ARRONDISSEMENT DE SARLAT
16 Juin 2014

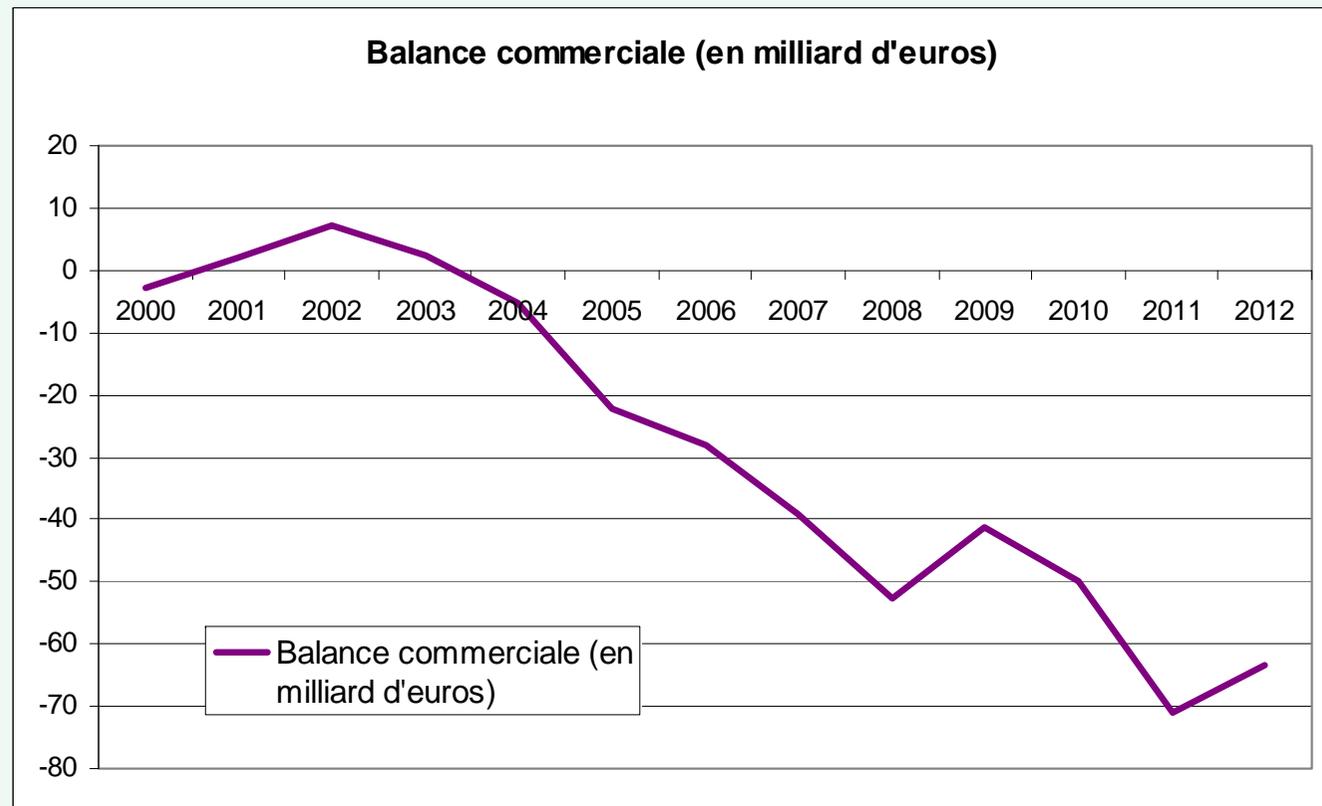
- ❖ ***Un moment décisif pour l'économie de notre pays***
- ❖ *Renforcer les marges des entreprises pour relancer l'investissement et l'emploi : agir sur le coût du travail*
 - *Les exonérations de charges*
 - *Le CICE et l'allègement de la fiscalité*
 - *Le recours aux emplois aidés*
- ❖ *Soutenir l'investissement*
- ❖ *Réussir la simplification administrative*
- ❖ *Ensemble, faire face aux difficultés et développer les projets*



Les économies développées repartent

Les pays émergents restent dynamiques





Pour être au rendez-vous, la France doit retrouver sa compétitivité,
affaiblie depuis une dizaine d'années

- ❖ *Reconstituer les marges des entreprises en faveur de l'investissement et de l'emploi*
 - ❖ *Réduire le coût du travail*
 - ❖ *Alléger la pression fiscale*

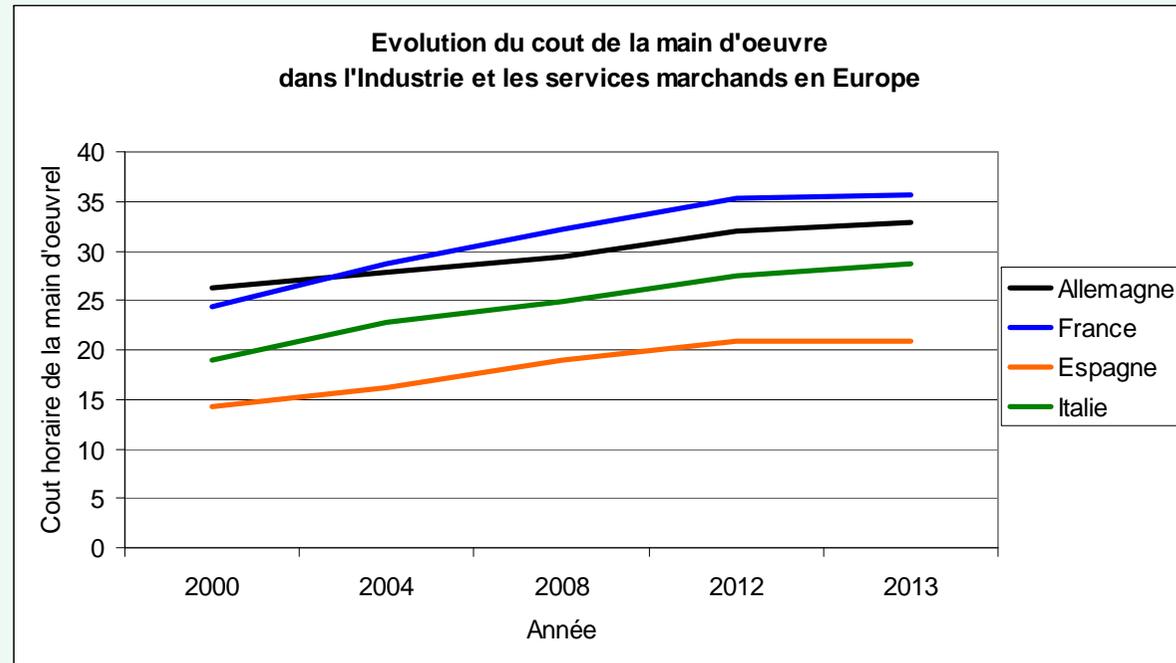
- ❖ *Améliorer l'action publique au service des entreprises pour favoriser le rebond*

- ❖ *Renforcer le pouvoir d'achat des salariés modestes*
 - ❖ *Réduire les cotisations salariales*
 - ❖ *Diminuer leur imposition*

- ❖ *Un moment décisif pour l'économie de notre pays*
- ❖ **Renforcer les marges des entreprises pour relancer l'investissement et l'emploi : agir sur le coût du travail**
 - *Les exonérations de charges*
 - *Le CICE et l'allègement de la fiscalité*
 - *Le recours aux emplois aidés*
- ❖ *Soutenir l'investissement*
- ❖ *Réussir la simplification administrative*
- ❖ *Ensemble, faire face aux difficultés et développer les projets*

Principaux coûts:

- ❖ Travail
- ❖ Financement
- ❖ Énergie
- ❖ Approvisionnement
- ❖ ...



La masse salariale représente 60% de la valeur ajoutée et grâce au CICE, on observe déjà un resserrement de l'écart avec l'Allemagne et l'Italie



30 milliards d'euros mobilisés pour réduire le coût du travail



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE

- ❖ *Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi*

20 milliards d'euros
Salaires jusqu'à 2,5 SMIC

- ❖ *Diminution des charges sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC pour atteindre « zéro charges » au niveau du SMIC*

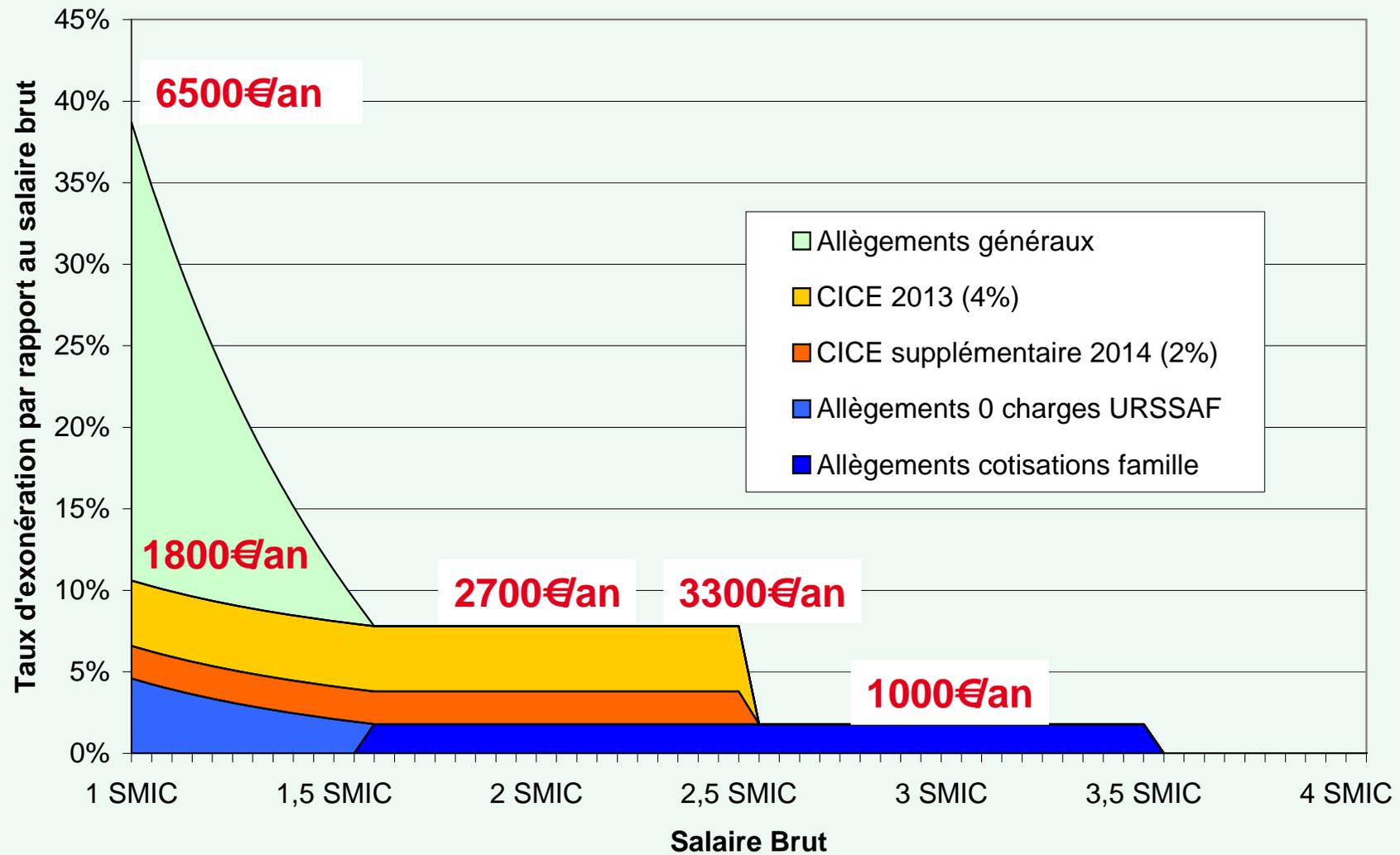
4,5 milliards d'euros
Au 1^{er} janvier 2015

- ❖ *Réduction des cotisations familiales sur les salaires de 1,6 à 3,5 SMIC*

4,5 milliards d'euros
Au 1^{er} janvier 2016

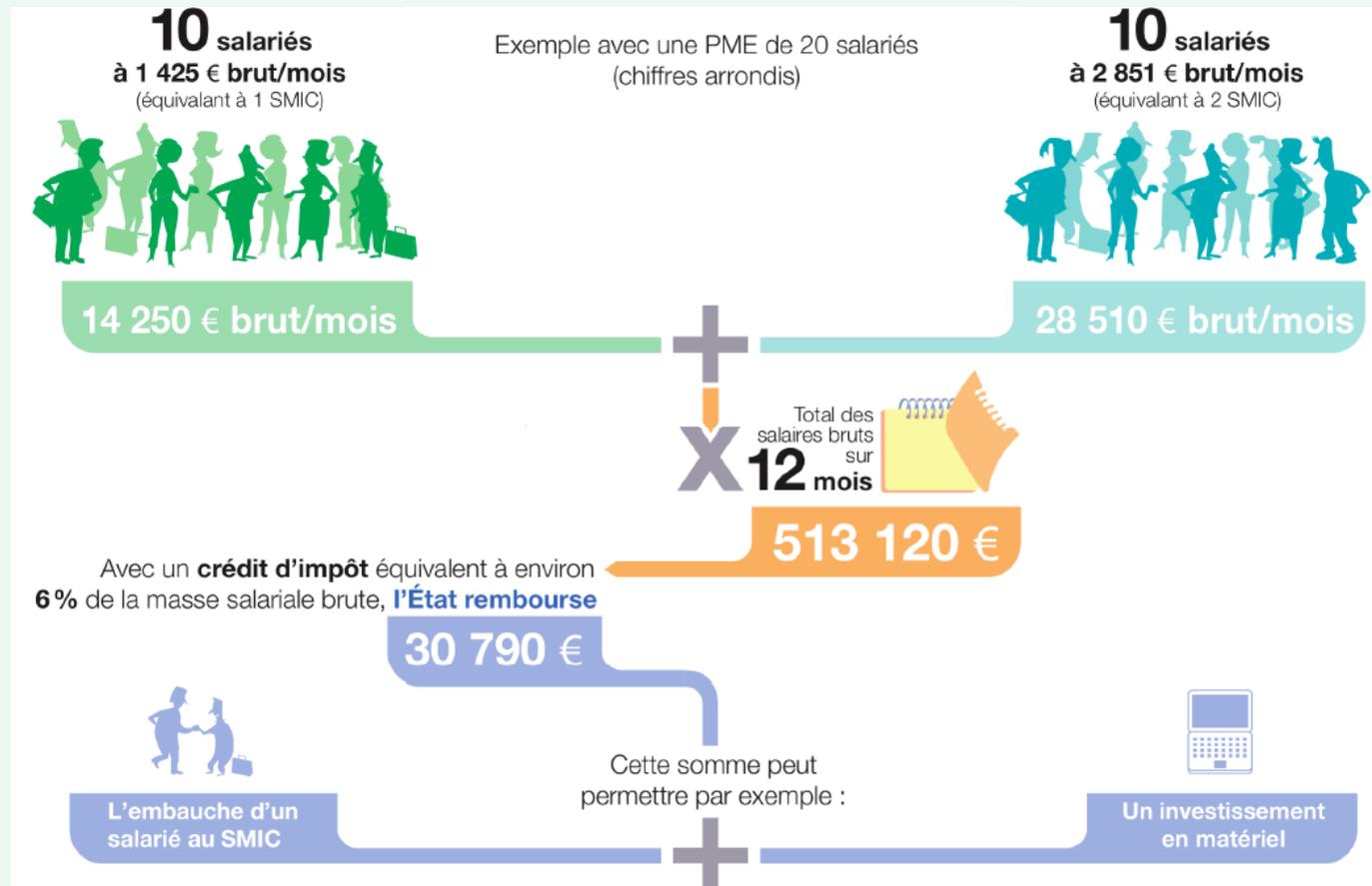
- ❖ *Réduction des cotisations familiales pour les indépendants*

1 milliard d'euros
Au 1^{er} janvier 2016



- ❖ *Une aide aux entreprises*
- ❖ *Pour favoriser la croissance, la compétitivité, l'emploi*
- ❖ *Par des dépenses d'investissement, de recherche, de formation, de recrutement, ...*
- ❖ *Traitement rapide par les services de la DGFIP, sans contrôle de son utilisation*

- ❖ *Toute entreprise imposée à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après son bénéfice réel*
- ❖ *Sur la base des salaires bruts versés dans l'année et qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC (année civile)*
- ❖ *Au taux de 4% en 2013, puis 6% à compter de 2014*
- ❖ *En souscrivant une déclaration spécifique 2079*



- ❖ *Le principe :*
Imputation sur l'impôt sur les bénéfices dus au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté, puis sur l'impôt du au titre des 3 exercices suivants. L'excédent éventuel est ensuite remboursé

- ❖ *La restitution immédiate :*
Pour les PME, les entreprises en procédure collective, les entreprises nouvelles, les jeunes entreprises

- ❖ *Le dispositif de préfinancement par les banques et BPIFrance :*
Ouvert à toutes les entreprises sauf celles qui rencontrent des difficultés structurelles.
Evaluation de la créance future en s'appuyant sur les déclarations sociales, sur attestation d'un expert comptable...

- ❖ *Montant dont ont déjà bénéficié les entreprises :*
11,5 M€, dont 6,3 M€ restitués et 5,2 M€ imputés sur les impôts
- ❖ *Restitution du CICE 2013 :*
1 123 demandes traitées
- ❖ *Préfinancement du CICE :*
CICE 2013 = 76 demandes pour 3 M€
CICE 2014 = 35 demandes pour 1,6 M€

- ❖ *Suppression de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés*
6 milliards d'euros
dont 1 milliard d'euros dès 2015
- ❖ *Suppression de la Contribution Exceptionnelle sur l'Impôt sur les sociétés*
2,5 milliards d'euros
En 2016
- ❖ *Diminution du taux de l'impôt sur les sociétés*
Passage de 33% à 28%
D'ici 2020
- ❖ *Suppression de taxes à faibles rendements*

Au total: 10 milliards d'euros d'ici 2017

Architecture du contrat de génération

- ❖ **une aide de 4000 € par an pendant 3 ans (soit 12.000 €)**
Pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, et le maintien en emploi d'un senior de 57 ans et + dans les entreprises de moins de 300 salariés. Le dispositif est mobilisable pour recruter un apprenti en fin de formation, il l'est également en cas de transmission d'entreprise
- ❖ **une invitation à la négociation d'accord collectif**
pour les entreprises de 50 à 299 salariés non couvertes par un accord de branche – obligation pour les entreprises de 300 salariés et + de déposer leur accord ou plan d'actions
- ❖ **un dispositif d'appui conseil Contrat de Génération**
une aide aux entreprises de moins de 300 salariés de 12 500 € maxi pour la prise en charge à 50 % du recours à un consultant dans leur démarche de diagnostic et de négociation

- ❖ *L'utilisation des marges générées par ces exonérations et le crédit d'impôt est libre à l'exclusion de l'augmentation de la rémunération des dirigeants et du versement de dividendes.*
- ❖ *L'entreprise communique aux représentants du personnel l'utilisation qui est fait de ces fonds en faveur de l'investissement et de l'emploi*
- ❖ *Cette communication peut être l'occasion de nourrir le dialogue social et de mettre en lumière les investissements engagés par l'entreprise*

- ❖ *Un moment décisif pour l'économie de notre pays*
- ❖ *Renforcer les marges des entreprises pour relancer l'investissement et l'emploi : agir sur le coût du travail*
 - *Les exonérations de charges*
 - *Le CICE et l'allègement de la fiscalité*
 - *Le recours aux emplois aidés*
- ❖ ***Soutenir l'investissement***
- ❖ *Réussir la simplification administrative*
- ❖ *Ensemble, faire face aux difficultés et développer les projets*

- ❖ *Un outil largement mobilisé par les PME de la région: près de 500 entreprises et plus de 50 M€ de crédit d'impôt*
- ❖ *Un montant au bénéfice des entreprises de la région sûrement plus proche de 150 M€ grâce aux grandes entreprises car la région représente 3,2% des dépenses de R&D des entreprises*
- ❖ *Le taux du crédit d'impôt accordé aux entreprises est de :*
 - ❖ *30% des dépenses éligibles pour une première tranche jusqu'à 100 M€ ;*
 - ❖ *5% des dépenses éligibles au-delà de ce seuil de 100 M€*
- ❖ *Un enjeu de sécurité pour les entreprises:*
 - ❖ *Possibilité de rescrit fiscal*
 - ❖ *Travail sur un label et une responsabilisation des cabinets de conseil « CIR » piloté par la Médiation Interentreprises qui a identifié des abus*



- ❖ Un dispositif ciblé exclusivement sur les PME permettant de soutenir la conception et la pré-production de nouveaux produits, au-delà de la phase de R&D, s'ils se distinguent de ceux existants sur le marché par des performances supérieures (techniques, ergonomiques, fonctionnalités, éco-conception...)
- ❖ 20 % des dépenses d'innovation technologique ou non technologique, y compris les dépenses de design, dépenses de conception de prototypes et installations pilotes, dans la limite d'un plafond de 400 000 euros de dépenses éligibles par entreprise
- ❖ Un dispositif de rescrit a posteriori adapté au fonctionnement des démarches d'innovation dans les entreprises a été mis en place en particulier pour valider l'aspect innovant d'un produit. La DRFiP s'appuiera sur la DIRECCTE qui peut être sollicitée également par les entreprises.

- ❖ *Un moment décisif pour l'économie de notre pays*

- ❖ *Renforcer les marges des entreprises pour relancer l'investissement et l'emploi : agir sur le coût du travail*
 - *Les exonérations de charges*
 - *Le CICE et l'allègement de la fiscalité*
 - *Le recours aux emplois aidés*

- ❖ *Soutenir l'investissement*

- ❖ ***Réussir la simplification administrative***

- ❖ *Ensemble, faire face aux difficultés et développer les projets*

- ❖ Une démarche impliquant des entrepreneurs et l'administration est en cours pour identifier des leviers de simplification. Celle-ci est pilotée par un chef d'entreprise, Guillaume Poitrinal, et un député, Thierry Mandon.
- ❖ L'enjeu est clairement de lever les freins inutiles au respect de la réglementation. Il ne s'agit pas de déréglementer mais de simplifier la loi et ses modalités d'implications pour qu'elle soit pleinement applicable.
- ❖ Le conseil appelle tous les acteurs socio-économiques à identifier les exemples concrets où une simplification serait nécessaire sur faire-simple.gouv.fr
- ❖ Des mesures concrètes sont mises en œuvre ou expérimentées comme le certificat de projet dans notre région, ou la déclaration sociale nominative en France entière.

- ❖ Le certificat de projet vise à donner une plus grande visibilité aux porteurs de projets sur les procédures auxquelles leurs projets vont être soumis et sur les délais d'instruction
- ❖ Délivré par le Préfet de département, il comporte un engagement sur
 - ❖ tous les régimes et les procédures dont le projet relève, y compris ceux qui ne sont pas de sa responsabilité et quels que soient les codes qui les régissent
 - ❖ les délais de chacune des étapes des procédures relevant de la compétence du préfet de département
- ❖ Il permet également de figer les règles de droit applicables au projet pendant une durée de dix-huit mois (avec une possibilité de prorogation de six mois)
- ❖ Il est expérimenté pour trois ans dans quatre régions : Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne et Franche-Comté

Tout porteur de projet peut demander, grâce à un dossier de demande simple, un certificat de projet :

- ❖ Pour un projet destiné à l'accueil d'une ou plusieurs entreprises
- ❖ Ou pour un projet d'implantation d'une ICPE

Le préfet de département pourra délivrer le certificat si ce projet doit faire l'objet d'une procédure qu'il délivre au titre du code de l'urbanisme, du code de l'environnement ou du code forestier

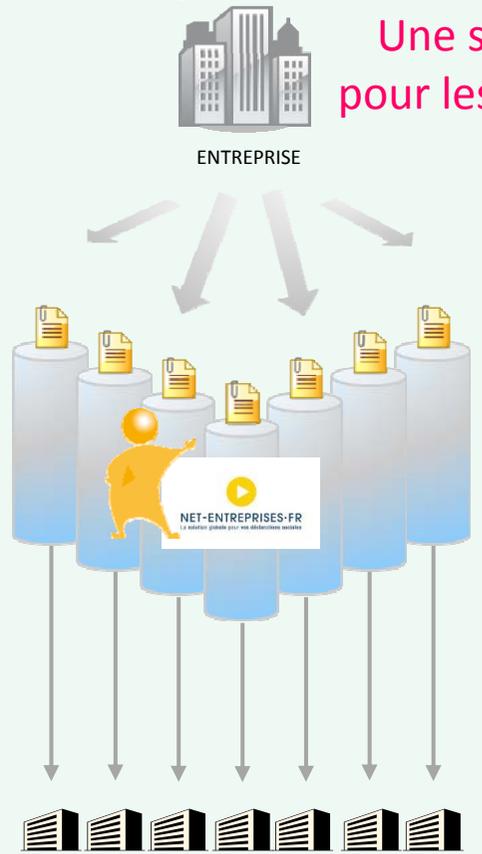
Il n'y a aucune autre restriction d'accès au dispositif liée:

- ❖ **Au montant d'investissement**
- ❖ **A la nature juridique du porteur de projet**

Seule la finalité et la complexité administrative du projet sont pris en compte.

Autre exemple de simplification: la Déclaration Sociale Nominative

Aujourd'hui



Une seule déclaration
pour les remplacer toutes

Demain



L'entreprise est
connue une fois et
fait une seule
démarche

Organismes

Organismes

Les avantages de la DSN

- ▶ La DSN est un processus de transmission de données rationalisé et sécurisé.
- ▶ Une transmission unique des données sociales. Le nombre de données collectées est réduit.
- ▶ Les processus rendus plus linéaires permettent d'enregistrer des gains dans l'organisation du travail des entreprises.

Pré-requis

Disposer d'un logiciel de paie compatible

Le calendrier de la DSN

2013

Des entreprises pilotes intègrent le dispositif DSN : remplacement de 4 déclarations (EMMO, DMMO, AE, DSIJ)

2014

Augmentation progressive du nombre d'entreprises.
Remplacement de la DUCS Urssaf par la DSN. (décalage 2015)

2016

Généralisation à l'essentiel des déclarations sociales et à toutes les entreprises.

Un site internet mis à la disposition de tous : DSN-info.fr



Réunion d'information le vendredi 20 juin 2014

8h30 à Régaz, place ravezies

33300 Bordeaux

Inscription sur www.aquitaine-net-entreprises.fr

- ❖ *Un moment décisif pour l'économie de notre pays*

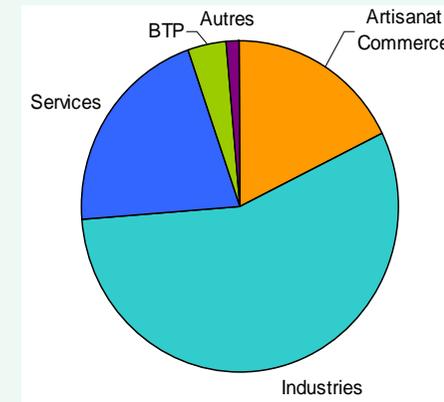
- ❖ *Renforcer les marges des entreprises pour relancer l'investissement et l'emploi : agir sur le coût du travail*
 - *Les exonérations de charges*
 - *Le CICE et l'allègement de la fiscalité*
 - *Le recours aux emplois aidés*

- ❖ *Soutenir l'investissement*

- ❖ *Réussir la simplification administrative*

- ❖ ***Ensemble, faire face aux difficultés et développer les projets***

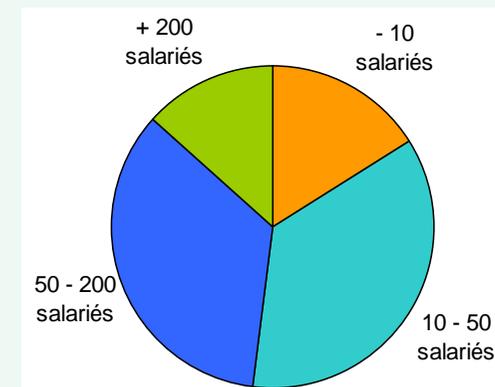
- ❖ Pour coordonner la mobilisation des pouvoirs publics en appui de **toute entreprise** devant faire face à des « **difficultés** » quelles qu'elles soient
- ❖ S'appuie sur l'ensemble des acteurs régionaux



+ de 285 structures

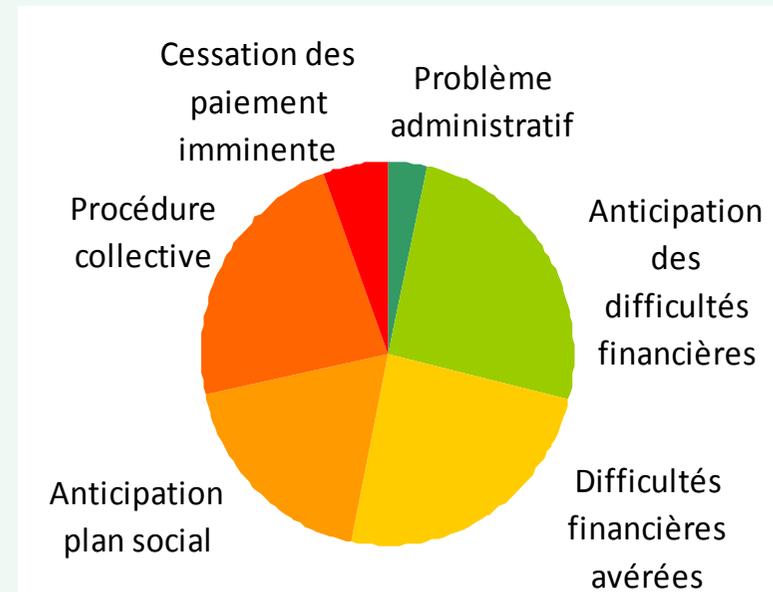


+ de 21 000 emplois



Une action locale ayant redonné une visibilité de long terme à plus de **6500 emplois**

- ❖ Renouer le dialogue et la confiance entre les partenaires prend du temps
- ❖ Anticiper pour sortir de l'urgence :
 1. Rôle d'alerte de tous les acteurs : une responsabilité partagée
 2. Développer des détections « actives »
- ❖ Pour les entreprises, se convaincre de l'intérêt de solliciter un appui externe



- ❖ La Sous-Préfecture et la Préfecture
- ❖ L'unité territoriale de la DIRECCTE pour tous les sujets liés au développement économique et à l'emploi (innovation, formation, dialogue social...)
- ❖ Le Référent Unique pour les Investissements pour les projets d'investissements
Thomas METIVIER, investissements-aquitaine@direccte.gouv.fr
- ❖ Le Commissaire au Redressement Productif pour toutes les difficultés
Serge LHERMITTE, redressementproductif-aquitaine@direccte.gouv.fr